

Séance du Conseil Municipal du 8 juin 2015

Présents : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX CONTAT, Bernard LARRUAT, Marie-Thérèse CORRETEL, Marlène PERONNET, Isabelle PONCET, Daniel BROCHIER, Michel GUILLOT, Éric PERONNET.

Excusés : Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Sousanna AVIET.

Florence BLATRIX CONTAT est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente du Conseil Municipal :

Le compte-rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

2. Contrat de location matériel informatique :

Le photocopieur de la Mairie est actuellement en location sous contrat avec MBI (Contrat du 27/11/2006).

Dans le cadre de recherches de fonctions supplémentaires (scanner à reconnaissance de texte, agrafage, classement pour la dématérialisation) et aussi de mise en concurrence, nous avons examiné les différentes solutions.

A la demande de la Commune, plusieurs possibilités ont été proposées, par MBI et REX ROTARY. M. le Maire expose, au Conseil Municipal, le tableau comparatif des offres.

REX ROTARY propose de racheter le contrat en cours avec MBI.

La proposition au Conseil Municipal est de changer de contrat et d'opter pour la proposition de REX ROTARY concernant le matériel reconditionné 1 an pour un coût mensuelle 144.16 € HT par mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et autorise ce dernier à signer le contrat.

3. Location T3 cure :

Les locataires du logement T3 de la cure, (famille BERTHIER) ont donné leur dédite, celle-ci est effective au 8 août 2015.

La disponibilité du logement est parue dans le bulletin d'information Municipal, une seule personne s'est manifestée à ce jour.

Etant donné que la personne intéressée remplit les conditions, il est proposé d'allouer le T3 à Madame MENARD Prescillia.

M. le Maire propose d'ajouter une clause au bail pour une caution solidaire sur le règlement du loyer.

Le changement de locataire pourrait intervenir rapidement (courant juin)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'allouer le logement T3 à Mme Menard à compter du 1^{er} juillet 2015, ainsi que la déclaration de personnes se portant caution des loyers.

4. Convention mise à disposition employé communal :

La Commune de RAMASSE est en phase de recrutement pour le remplacement du poste d'Alexis JOUBERT. Ne souhaitant pas continuer la convention de mise à disposition de leur agent avec la Commune de DROM pour un problème de volume d'heures à ne pas dépasser (17 heures/semaine).

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de créer un poste sur DROM pour intégrer la personne qu'ils vont recruter dans le personnel communal de DROM. Cette solution n'est pas souhaitable dans le contexte actuel de mutualisation avec les autres communes et les évolutions des intercommunalités qui ne permettent pas d'avoir une vue sur le long terme. Les questionnements sur les effectifs des autres Communes de la CCTER ne sont pas tous revenus.

La personne recrutée à RAMASSE sera néanmoins informé de la possibilité de compléter ses heures sur DROM si nous en manifestons le besoin.

Le CDD de Thomas PERONNET donnant satisfaction après un premier contrat de 1 mois, il est proposé de refaire un contrat de 3 mois afin de palier à l'accroissement d'activité dû à la période estivale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire le contrat de travail de M. PERONNET pour une durée de 3 mois.

M. le Maire ajoute qu'il convient de refaire la convention de mise à disposition avec la CCTER pour l'entretien sur la voirie qui devient caduque en raison du départ d'Alexis JOUBERT.

Nota: La convention de mise à disposition de matériel avec la Commune de RAMASSE ne sera pas reconduite si nous n'avons pas le même employé. Nous avons fait le point et finalement, nous pouvons tout à fait être autonome sur ce point moyennant l'achat de petites fournitures (essence, huile, petit outillage). La convention de mise à disposition de matériel portant surtout sur le véhicule et la remorque.

5. Projet Educatif Territorial de l'école de DROM :

Mme Blatrix, adjointe au finance explique au Conseil Municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires était aidée par l'Etat sur la forme d'un fond d'amorçage de 50 € par élève versé les années 2013, 2014.

A compter de l'année 2015-2016, l'aide financière sera subordonnée à l'élaboration d'un projet Educatif de Territoire (PEDT).

La date de dépôt du dossier est le 12 juin.

Le projet a été préparé avec M. TURPIN, il traduit ce qui fonctionne actuellement avec les différents intervenants sur les TAP.

Une délibération du Conseil Municipal sera nécessaire lorsque le dossier sera validé.

6. Questions diverses :

- Echange chauffe-eau du logement T3.

Le chauffe-eau du logement T3 a été remplacé à cause d'une fuite (Enveloppe percée) pour un montant HT de 684.11 €.

- Chaudière école (devis de remplacement).

Les réparations ont été effectuées pour un montant total de 790 € HT

Le tableau de bord a été remplacé, ainsi qu'une sonde et un contacteur.

Le fonctionnement actuel semble satisfaisant.

Il a été demandé à l'entreprise MICHAUD d'installer un vase d'expansion sur l'installation de chauffage. Cette demande fait suite à la constatation d'une mauvaise gestion des dilatations du circuit d'eau lors des épisodes de chauffe et de refroidissement. (Défaut lors de l'installation de la chaudière)
Cette opération s'est montée à 326.68 € HT.

Les devis demandés pour le remplacement de la chaudière sont arrivés.

Après une présentation au Conseil Municipal, il est décidé de repousser son remplacement en 2016.

- Marché toiture église et programmation des travaux.

Le marché pour la remise en état du toit du chœur de l'église a été rédigé. Une demande de subvention a été faite au Conseil Général. Les attributions de subventions ne seront pas connues avant le 15 octobre. Nous ne pouvons pas commencer les travaux avant cette date sous peine de ne pas bénéficier des aides éventuelles.

M. le Maire explique qu'il a demandé une dérogation pour pouvoir commencer les travaux en 2015 en argumentant qu'il s'agit d'une même opération et que l'aide porte bien sur la totalité de la dépense.

- Signature convention AGEK à DROM le 27 juin à 11h00.

La convention de gestion du tunnel d'assèchement de la vallée de DROM RAMASSE a été validée par délibération des 3 communes (DROM, RAMASSE, VILLEREVERSURE)

La signature de ladite convention sera faite le samedi 27 juin 2015 à 11h00 à DROM.

L'organisation générale de cette réception est en cours d'élaboration avec l'AGEK.

- Emplacement des commerçants itinérants.

L'emplacement du pizzaiolo et du marchand de légumes pourrait être déplacé sur le parking de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal décide de condamner 4 places de parking le vendredi après midi pour que le pizzaiolo puisse s'installer et le marchand de légumes s'installera en face.

- CU carrière RIVAT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de CU informatif pour les terrains de la carrière « Vers Fay » a été déposée.

- Agenda d'accessibilité programmé.

Le dépôt de l'agenda a été réceptionné en Préfecture à la date du 20 mai 2015. Dans un délai de 4 mois, s'il ne fait pas l'objet de remarques, il sera validé.

- Travaux salle polyvalente.

La réunion des artisans programmée le 5 juin a été repoussée au 8 juin à la demande d'un artisan.

Les travaux démarreront dans le mois de juillet (après la location du 4). Nous avons reçu l'attestation de dossier complet pour la demande des aides de l'état (DETR) qui nous permet de commencer les travaux, il reste la réponse de la DDT pour l'Autorisation de Travaux qui nous indique que la porte coulissante n'est pas acceptée.

- PLU.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de DROM est arrêtée depuis le 14/12/2012.

Un redémarrage de ce dossier demande une période d'adaptation et une remise à plat, notamment sur la validité du marché et sur les coûts actuels et restant à venir pour boucler le PLU.

Une réunion se tiendra à la rentrée avec M. DALLY-MARTIN du cabinet d'urbanisme attributaire du marché d'élaboration du PLU.

Seront aussi présent les services de l'agence départementale d'ingénierie pour un accompagnement complémentaire de la commune. Une mission spécifique leur sera confiée afin de guider la commission communale d'urbanisme dans ses réflexions lors de la reprise des réunions.

Il convient de déterminer une date au mois de septembre pour la tenue d'une réunion de Conseil comportant une première partie vouée au PLU.

Rappel des factures versées à l'urbaniste : acompte n°1 : 5 146.25 € HT acompte n°2 : 2 879.19 € HT acompte n°3 : 6 464.70 € HT soit un total de 14 490.14 € HT.

- Film

Un court métrage sera réalisé du 8 au 12 juin à Meximieux, Servas et Drom par Aurélie Marpeaux. Ce projet a été mandaté par l'association APAJH Meximieux. Ce projet est soutenu par le Conseil général de l'Ain (culture et inclusion) et la Région Rhône-Alpes (dispositif Fiacre). Ce projet a l'ambition d'être projeté au Carrousel du Louvre à l'automne 2015 pour les trophées nationaux de l'APAJH France et de concourir dans de nombreux festivals.

Réalisation : Atelier le zoom à Bourg en Bresse qui est géré par l'association Fenêtre sur cour.

- Recrutements CCTER.

4 nouveaux agents ont intégré la CCTER au mois d'avril.

- Monsieur Stéphane BESSON, au Service Public d'Assainissement Non Collectif (durée de la mission 9 mois) :
- Monsieur Mathieu HAEGELIN au service Gestion des déchets.
- Madame Bérange BULIN au service Culture Tourisme (durée de la mission 18 mois).
- Monsieur Simon DEFIVES au Multiaccueil Pom'cannelle au poste de directeur adjoint.

- Voirie

Mme Blatrix explique que la CCTER est en retard dans les travaux de voirie qu'il avait prévu

- Ambroisie

M. Larruat fait part au Conseil Municipal d'une réunion ambroisie qui aura lieu le 18 mai à Treffort-Cuisiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 30.

**Prochaine réunion le 9 juillet 2015 à 20 h 30
Et le 7 septembre à 20 h (présentation PLU)**